

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN  
-----  
COMMUNE DE PEROUGES  
-----

## ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

N°2026067 du 24 mars 2026

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A

Madame Amandine THOMAS pour exercer les fonctions d'officier d'état civil et gestionnaire de la liste électorale

**LE MAIRE DE PEROUGES,**

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2122-10 ;*

***VU** le Code Civil et notamment l'article 60*

***VU** l'article 48 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle ;*

***VU** le décret n°2017-889 du 6 MAI 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;*

***Vu** la délibération du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Nathalie MICOLAS en qualité de Maire de la commune de PEROUGES ;*

**CONSIDERANT** que Madame **Amandine THOMAS**, fonctionnaire titulaire de la commune de Pérouges, exerce les fonctions de secrétaire de mairie, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans les domaines ci-dessous détaillés.

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Madame le Maire de la ville de Pérouges donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame **Amandine THOMAS**, fonctionnaire titulaire de la commune, exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil, et la gestion de la liste électorale.

Les actes ainsi reçus comporteront la seule signature de Madame **Amandine THOMAS**, fonctionnaire municipal délégué.

### ARTICLE 2 :

Madame **Amandine THOMAS** fonctionnaire titulaire de la commune déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil et la gestion de la liste électorale, prévus par le présent arrêté peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

### ARTICLE 3 :

La signature du délégataire est annexée à la décision dont une copie est adressée au procureur de la République.

**ARTICLE 4 :**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement à la cessation des fonctions de Madame **Amandine THOMAS**, ainsi qu'à l'expiration du mandat municipal du déléguant.

**ARTICLE 5 :**

Copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley ainsi qu'une expédition à Monsieur le procureur de la République.

**PEROUGES**, le 24 mars 2026

Le Maire,  
Nathalie MICOLAS

